



**VILLE DE PLEUVEN**  
**DEPARTEMENT DU FINISTERE**  
**ARRONDISSEMENT DE QUIMPER**

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 029-212901615-20241014-DCM2024\_4\_4-DE

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIQU Philippe, CORNIC Karine, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

**POUVOIRS** : ont donné pouvoir CARLIER Morgane à RIVIERE Christian, CASELLINO Mona à LE BER Caroline, FRANCHETEAU Laurent à HERFAUT Denis, MARTIN Corinne à KERNEVEZ Marie-Hélène, ROUE Christian à ARZUR Yvon

**Secrétaire de séance** : Monsieur BERTHOLOM Cyril

-----  
NOMBRE DE CONSEILLERS : 23  
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20  
PRESENTS A LA SEANCE : 15  
DATE DE LA CONVOCATION : 8 OCTOBRE 2024  
DATE D'AFFICHAGE : 9 OCTOBRE 2024  
-----

**DCM N°2024-4-4**

**Objet : Recensement 2025 de la population : création de postes et rémunération des agents recenseurs**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

La Commune va effectuer le recensement général de sa population programmé du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Afin de mener à bien ces opérations de recensement, il est nécessaire de recruter six (6) agents recenseurs. Les personnels sont recrutés et rémunérés par la Commune et formés par l'INSEE.

Sous l'autorité d'un coordonnateur communal, les agents recenseurs sont chargés de distribuer, collecter et promouvoir la réponse par internet des questionnaires à compléter par les habitants, et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis, conformément aux instructions de l'INSEE.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A l'unanimité des présents plus les pouvoirs**

- **Désigne Mme Florence CABELLAN, en qualité de coordonnateur des opérations de recensement,**

- **Décide de créer six (6) postes d'agents recenseurs pour réaliser les opérations de recensement 2025,**
- **Décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :**
  - ✓ **2.15 € brut par formulaire « bulletin individuel » rempli.**
  - ✓ **1.25 € brut par formulaire « feuille de logement » rempli.**
  - ✓ **62.00 € bruts à titre de forfait global de formation, et 80.00 € bruts pour la tournée de reconnaissance.**
  - ✓ **d'attribuer une indemnité de déplacement aux agents recenseurs de 120.00 € bruts. Les agents des secteurs 6, 8, 11 et du secteur 7 se verront ajouter une majoration de 90 €, et ceux des secteurs 10,14, 16 ainsi que des secteurs 13 et 15, une majoration de 60 €.**
- **Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

David DEL NERO

